

INFO GRAZAC

MAI 2008

O M M U N A L



- 1 Le mot du Maire
- 2 Conseils Municipaux
- 3 Communauté de commune vallée de l'Ariège
- 4 Syndicat intercommunal a la carte
- 5 Syndicat intercommunal rive gauche de l'Ariège
- 6 Tri sélectif
- 7 Divers
- 8 Vie des associations
- 9 Annonces
- 10 Rappels
- 11 La poste vous informe

Grazacoises, Grazacois,
Chers administrés, Chers Amis,

C'est à ce moment précis où il m'est fait obligation de m'adresser à vous au titre de mes responsabilités de Maire que je mesure la teneur émotionnelle de cette fonction qui dépasse les convictions politiques, techniques et autres qui sont pourtant à l'origine de celles-ci.

Je vous remercie tous, mes électeurs en particulier et, au delà, tous ceux qui ont fait preuve de sens civique par leur participation à cette échéance ; les débats et divers tracts et journaux vous auront sûrement permis de vous déterminer dans votre choix, à moi et mon conseil d'œuvrer pour mettre en pratique « notre profession de foi », notre programme. Je serai le Maire de tous et bien sûr tiendrai compte des à propos qui ont pu justifier « une certaine adversité ».

Depuis la mise en place du nouveau Conseil et mon élection le 14 mars 2008, comme vous pourrez le constater l'équipe s'est mise au travail : - vote du budget – délégation dans les différentes EPCI – décisions dans l'intérêt communal. A ce titre je remercie ici la promptitude de Monsieur Loïc ARMAND, qui vient d'être nommé sous-préfet de notre circonscription de MURET, et qui nous a permis de récupérer le bâtiment communal (ex bar commerce) dès le mercredi 9 avril 2008 ; même s'il reste à faire évacuer les matériels et divers mobiliers propriétés des précédents locataires, chose qui ne devrait pas prendre trop de temps puisque la date d'audience a été arrêtée.

Enfin je félicite ici Madame FERNET Josette, ma première adjointe, pour avoir été élue Présidente du Syndicat Intercommunal à la Carte ; Là est une preuve de confiance forte de nos partenaires et voisins adhérents du SIC (Caujac et Esperce). Nous savons en effet que Josette, Vice –Présidente de cette EPCI depuis 1997, a toujours fait preuve d'un dévouement total pour le bon fonctionnement de ce syndicat et donc de nos écoles ; bon courage à elle dans ses nouvelles fonctions.

Voilà donc ici un nouveau journal pour vous relater la vie de votre conseil municipal et de votre commune, un rythme de parution plus fréquent sera recherché mais aussi une ouverture à plus de rubriques (moins officielles) ; saisissez-vous de celui-ci pour participer à son élaboration, à l'information... Trois élus du conseil ont en charge l'élaboration du journal communal jusqu'à sa diffusion.

Mon conseil et moi-même restons et resterons donc très à l'écoute de toutes propositions.
Vous souhaitant bonne lecture,

Le Maire
Michel ZDAN

2 - NOUVELLE REDACTION : LA VIE DES CONSEILS MUNICIPAUX PORTEE A VOTRE CONNAISSANCE

Du nouveau dans le contenu de notre « journal » municipal d'information.

En effet, bien au-delà d'une présentation des orientations et débats menés par votre conseil municipal lors de décisions majeures (budget, organisation communale et extra communale, grands travaux ...), sans vouloir en éluder leurs contenus qui vous seront toujours présentés, nous avons pensé que nous devions porter à votre connaissance l'intégralité des thèmes qui sont traités lors des conseils Municipaux successifs.

Cette pratique est donc inaugurée dans ce numéro. Afin d'améliorer le journal communal, nous sommes ouverts à toute participation.



CONSEIL MUNICIPAL DU : 20/03/2008
SUR CONVOCATION DU : 17/03/2008

Conseil présent : 11 EXCUSE : ABSENT :

Débats : 1 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints :

Les indemnités de fonction sont soumises à une réglementation. L'indemnité du Maire est de 17% de l'indice brut 1015 soit 632.85 € brut et pour les Adjoints 6.6% de l'indice 1015 soit 245.69 € brut. Ces sommes seront portées au budget. Une délibération sera prise.

2 - Désignation des délégués auprès des EPCI :

- **CCAS** : 4 délégués titulaires : Josée Chenin, Florence Demessance, Evelyne Sabatier, Jacques Glenadel
- Commission d'Appel d'Offres : 3 titulaires : Michel Zdan, Jean-Luc Lorrain, Evelyne Sabatier - 3 suppléants : Josette Fernet, Noël Mesples, Josée Chenin
- Plan Local d'Urbanisme : Michel Zdan, Josette Fernet, Noël Mesples, Evelyne Sabatier
- Affaires militaires : Sylvie Villaescusa
- **SMIVOM** : impossibilité de nommer les délégués auprès de cette EPCI. Une délibération en modification des statuts article 5 sur la représentation est votée à l'unanimité ; les délégués seront nommés après enregistrement de cette dernière et mise en conformité des statuts sur l'ensemble du territoire couvert par l'EPCI.
- **SIERGA** : Guy Salvayre, Noël Mesples
- **SIAHBVA** (irrigation) : Guy Salvayre, Noël Mesples
- **SDEHG** : Noël Mesples, Jacques Glenadel
- **SIC** : 2 titulaires : Josette Fernet, Evelyne Sabatier - 2 suppléants : Catherine Teysseyre, Sylvie Villaescusa
- **SIASC** : Josette Fernet, Josée Chenin, Jacques Glenadel
- **SITPA** (transport des personnes âgées) : Josée Chenin
- **SIVU** (habitat) : Evelyne Sabatier, Catherine Teysseyre
- **DISTRICT** : 3 titulaires : Michel Zdan, Jean-Luc Lorrain, Noël Mesples - 3 suppléants : Evelyne Sabatier, Sylvie Villaescusa, Sylvie Noyes

3 - Suite à l'adhésion des communes Esparon-Eup, Labruyère Dorsa et Mascarville Seyre, une délibération est prise concernant l'extension du périmètre du SITPA et acceptation de la demande de ces communes.

4 - Questions diverses :

1° Délégation de signature : Le Maire, Michel Zdan, donne délégation aux 3 adjoints dans l'ordre de nomination et en affectation des chapitres cités en délibération. En ce qui concerne tous les actes d'état civil, les recommandées avec AR, délégation est donnée à la secrétaire de mairie.

2° Toutes les associations : sont délégués auprès des associations locales : Michel Zdan, Josette Fernet, Sylvie Villaescusa, Sylvie Noyes

3° a) Journal de la Commune (Info Grazac Communal) avec pour objectif à terme une parution trimestrielle : Josée Chenin, Noël Mesples, Evelyne Sabatier

b) Création du site Internet : Jean-Luc Lorrain, Evelyne Sabatier, Florence Demessance, Catherine Teysseyre, Sylvie Villaescusa, Sylvie Noyes

4° Cimetière : Jean-Luc Lorrain, Catherine Teysseyre

5° Demande d'ouverture d'un poste à l'école maternelle : compte tenu de l'augmentation des enfants en maternelle, un courrier a été adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie l'informant sur ce fait et lui demandant d'en prendre acte lors de la nomination des postes à pouvoir en maternelle.

6° Un devis de débroussaillage nous a été remis concernant l'entretien des routes de la Commune. Ce devis a été accepté à l'unanimité, le montant sera porté au budget.

Le Service Départemental Incendie Sécurité est chargé du contrôle des bornes à incendie (SDIS).

La Société Isogar nous a remis son devis concernant la vérification des alarmes incendie de toutes les salles, la Mairie et le café ainsi que le désenfumage. Ce devis a été accepté à l'unanimité, le montant sera porté au budget.

7° En ce qui concerne le personnel : Josette Fernet aura en charge la gestion du personnel féminin en son absence Jean-Luc Lorrain et ce qui concerne le personnel masculin, Jean-Luc Lorrain sera en charge de celui-ci et en son absence Josette Fernet.

Pour la gestion des salles : Jean-Luc Lorrain et en son absence Noël Mesples ou Josette Fernet.



CONSEIL MUNICIPAL DU : 10/04/2008
SUR CONVOCATION DU : 05/04/2008

Conseil présent : 10 EXCUSE (E) : Mme Teyseyre Cathy. ABSENT :

Débats : 1 - **Budget primitif 2008 :**

Après avoir délibéré sur l'ensemble des chapitres, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif de l'exercice 2008 dont la balance s'établit comme suit :

Mouvements	Dépenses	Recettes
- Fonctionnement	302 851.00 €	302 851.00 €
- Investissement	395 190.00 €	395 190.00 €
TOTAL	698 041.00 €	698 041.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2008 comme suit :

	TAUX N-1	TAUX Année en cours	BASES	PRODUIT
TH	14.71 %	15.45 %	391 700.00 €	60 518.00 €
FB	16.44 %	17.26 %	234 400.00 €	40 457.00 €
FNB	93.63 %	98.32 %	14 800.00 €	14 551.00 €
TOTAL				115 526.00 €

2 - Constitution de la commission communale des impôts directs :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il faut procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs qui doit être constituée de 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants. Cette liste sera transmise à la Direction Générale des Impôts (DGI) qui elle-même désignera d'après cette liste 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants. La procédure de désignation des délégués sera à mettre en place lors de la prochaine réunion du CM.

3 - Création d'un poste d'Agent d'Entretien :

La fin du contrat avenir de l'Agent d'Entretien, conduit à la création d'un poste en CDI pour le même volume d'heures soit 26 heures. Approuvé à l'unanimité par le conseil.

4 - Questions diverses :

1° SDEHG : Remplacement des appareils d'éclairage public vétustes lampes n° 45, 56 et 66 par des appareils de type « raquette » avec capot en fonte d'aluminium et équipés de sources sodium haute pression 100 watts sur crosse de 1.50 mètres de longueur. Le coût total de ce projet est estimé à 1 915 €.

Compte tenu de la participation du Conseil Général et du SDEHG, la contribution de la commune serait au plus égale à 554 €. Le CM approuve la proposition de remplacement.

2° Délégations aux commissions du DISTRICT :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués des différentes commissions auprès de la Communauté de Communes du District de la Vallée de l'Ariège. Les délégués suivants sont désignés à l'unanimité :

- Commission assainissement - travaux : M. LORRAIN Jean-Luc
- Commission restauration scolaire : Mme DEMESSANCE Florence

- Commission communication : Mme SABATIER Evelyne
- Commission environnement, chantier d'insertion, ordures ménagères : Mme SABATIER Evelyne
- Commission enfance et petite enfance : Mme TEYSSEYRE Catherine
- Commission culture, sport, loisirs, éducation : M. LORRAIN Jean-Luc
- Commission équilibre, aménagement du territoire : M. ZDAN Michel

3° Aménagement forestier :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2008. L'ONF, conformément à l'aménagement forestier, préconise l'inscription à l'état d'assiette 2008 des parcelles 6.a, 6.b et 7.b en vue de leur exploitation. Le conseil délibère et approuve les propositions de l'ONF.

4° Permis de conduire pour l'employé municipal :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Agent d'Entretien :

- est amené à utiliser le microtracteur de la commune,
- que cet engin nécessite le permis B pour utilisation sur la voie publique,
- qu'il n'est pas titulaire de ce permis.

Il propose que la commune, dans un souci d'efficacité, au titre de la formation professionnelle nécessaire à l'accomplissement de l'intégralité du contrat de travail, participe à hauteur de 50 % à la formation du permis « B » souscrite par l'Agent auprès de l'Auto Ecole « Auto'Rive » 49 route d'Espagne 31190 AUTERIVE, soit un coût de 395 €. Approbation à l'unanimité.

5° Pays du Sud Toulousain :

Délégation est donnée à Monsieur le Maire.

6° Le Syndicat d'Initiative d'Auterive propose de bénéficier des panneaux d'affichages électroniques situés aux feux tricolores. Le Conseil souscrit à cette proposition pour un abonnement de 50 €.

7° Porté à la connaissance générale : nouvelle mission de notre conseiller général, Monsieur Christian BRUNET, nommé Vice-président du Conseil Général à l'Urbanisme et à l'Habitat. Une permanence sera assurée une fois par trimestre. Première permanence le mardi 20 mai de 10 h 30 à 11 h 30 à la Mairie de GRAZAC.



CONSEIL MUNICIPAL DU : 25/04/2008
SUR CONVOCATION DU : 21/04/2008

Conseil présent : 10 EXCUSE (E) : M. MESPLES Noël ABSENT :

Débats : 1 - Contrat de travail de l'Agent Technique Territorial :

Monsieur le Maire propose une réflexion sur le temps de travail de l'Agent Technique Territorial qui serait partagé entre son emploi actuel de « cantonnier » et l'emploi que la commune souhaite lui confier en tant qu'animateur social. La proposition est de 24h par semaine pour l'emploi d'animateur social et de 15h par semaine pour l'emploi de « cantonnier ». L'idée étant que son salaire soit calculé sur cette base et mensualisé, et qu'en fonction des saisons (vacances scolaires, automne, printemps) son temps de travail dans l'un ou l'autre des postes puisse évoluer ; les missions que pourrait abandonner l'Agent Technique Territorial seront soit confiées à l'autre agent technique, ou feront l'objet d'un emploi saisonnier complémentaire. Quoi qu'il en soit nous rentrons dans une phase d'évaluation et donc un premier contrat CDD de 6 mois sur ce chapitre.

2 - Demande de subvention pour canon de serrure sur passe de la Mairie :

Un devis a été demandé pour remplacer les 5 canons de secours changés à la salle communale (ancien bar) et 3 nouveaux passes généraux pour la Mairie : montant du devis 2400 €. Au vu de cette somme très importante, le Conseil Municipal décide les points suivants : 4 canons de secours seront conservés et uniquement 1 seul sera remplacé à la salle communale (ancien bar) par un canon passe, complété d'un canon passe sur un des 2 portails extérieurs, ainsi que 3 clés passes pour la Mairie feront l'objet de la commande (pour les adjoints). De ce fait, le devis est rapporté à 640 €. Ce devis est accepté à l'unanimité.

3 - Préparation du 8 Mai :

Le Conseil Municipal décide que l'invitation de la population à la cérémonie du 8 mai serait jointe au prochain bulletin municipal et distribuée début mai. Elle sera imprimée sur papier entête de la Mairie et donnera rendez-vous à la population à 11h30 à la Mairie d'où un cortège partira pour se rendre devant le monument de commémoration pour un dépôt de gerbe de fleurs. Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif offert par la Commune, moyen de rencontre et de prise de contact avec les nouveaux arrivants.

4 - Comptes-rendus des diverses réunions des EPCI :

- Communauté de Commune de la Vallée de l'Ariège (District) : élection du président et de ses vice-présidents, présentations des commissions et de leurs délégués (pour Grazac voir compte-rendu du

- 10/04/08, plus pour la commission des finances délégation donnée à M. Michel ZDAN), élection du bureau (le bureau est composée des présidents de commissions ainsi que des maires des communes n'ayant de présidence), vote du budget 2008.
- SIASC (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Cintegabelle) : service d'aide à domicile pour les personnes âgées proposant le transport d'accompagnement, l'aide ménagère, autres services à la personne pour un coût très abordable.
- SIVU (amélioration de l'habitat) : élection du président et de ses vice-présidents. Cet organisme a pour but de développer l'habitat, d'avoir des réflexions sur les aménagements spécifiques (pour les handicapés par exemple), de centraliser des informations pour l'amélioration de l'habitat, d'aider les personnes dans l'obtention de subventions, de montage de dossier de prêts, d'informations sur la fiscalité ...
- SIC (syndicat intercommunal à la carte, gestion des écoles des communes de Grazac, Caujac, Esperce) : élection de la présidente et vice-présidente, vote du budget 2008. Le Conseil félicite Mme Josette FERNET, élue à la présidence de cette EPCI.

5 - Commission Communale des Impôts Directs :

Cette commission est composée de 12 titulaires et de 12 suppléants. Pour sa constitution, Monsieur le Maire propose d'écrire à une vingtaine de personnes de la population de Grazac en leur proposant de faire partie de cette commission. Le courrier expliquera le but de la commission et comprendra un coupon réponse autorisant la Mairie à enregistrer les personnes à la commission. Les membres du Conseil Municipal viendront compléter cette liste à hauteur du nombre de personnes nécessaires.

6 - Questions diverses :

- Nettoyage de printemps : la date proposée par le District pour effectuer le nettoyage de printemps dans les Communes souhaitant participer à cette manifestation est le 24 mai 2008 au matin. Cette opération sera suivie d'un apéritif offert par les Maires des communes participantes et d'un repas offert par le District.
- Guintoli (travaux de chaussées) : règlement de la facture toujours en instance car les travaux de finition ne sont pour l'instant pas terminés à nos yeux.
- Association Sentes et Layon (restauration des chemins de campagne) : Monsieur le Maire propose de prévoir une subvention de 100 € pour cette association. Le Conseil accepte de prendre une délibération. Cette somme sera donc inscrite au budget 6574.
- Vide grenier : Monsieur le Maire prend un arrêté de voirie pour le vide grenier organisé par l'association Grazac Loisirs le 20 juillet 2008.

3 - COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'ARIEGE (CCVA)

Pour les délégués de notre Commune dans les différentes commissions du CCVA, se reporter au compte-rendu du conseil municipal du 10/04/2008.

ASSAINISSEMENT

Le budget a été voté pour l'assainissement de la prochaine zone concernant : une partie du Chemin du Château, le quartier Bernadou, route de Goutail et le départ vers le quartier du Bézinat.

La prochaine tranche pour 2009 est mise à l'étude.

REPAS A DOMICILE POUR LES PERSONNES AGEES

Ces repas sont au prix de 5,507 euros, et ne concernent que le midi. Pas de livraison de Week End, les repas seront livrés le vendredi à midi pour les 2 jours suivants.

Prière de s'inscrire auprès de la cuisine centrale tel : 05.61.50.01.57

Commander 72 heures à l'avance. La facturation mensuelle s'effectue par CCVA, le règlement sera fait à la trésorerie d'Auterive.

ENVIRONNEMENT - NETTOYAGE DES COMMUNES

La journée de nettoyage des communes a été décidée par le CCVA et est fixée le samedi 24 MAI (jour de la fête de la nature) GRAZAC a été choisi pour être le point de rencontre de cette journée. Le rendez-vous a été fixé à 8 heures du matin sur le parking de la Salle polyvalente. Toute personne désirant participer doit se faire connaître, sous huitaine, à la mairie. Des équipes seront dispatchées vers les communes du District. La fin du nettoyage est fixée à midi qui se terminera par un repas offert aux participants.

Prière de nous faire connaître les endroits de la Commune qui ont besoin d'être nettoyés.

4 - S.I.C. SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE

L'élection à la présidence du SIC de madame FERNET Josette, confirme son travail effectué alors qu'elle était vice-présidente.

Le SIC demande des candidatures pour effectuer des remplacements contractuels concernant le ménage et le service cantine. Vous faire connaître auprès de la Mairie.

5 -SIERGA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL RIVE GAUCHE DE L' ARIEGE

Election du Président.

Pour les délégués au Sierga voir Conseil Municipal du 10/04

La volonté de tous les délégués est de conserver ce syndicat dans le domaine du secteur public.

Nous avons eu confirmation de la qualité irréprochable de l'eau depuis la mise en service de l'usine de Calmont.

6 – TRI SELECTIF

Nous demandons à tous les habitants de respecter le tri sélectif et d'effectuer correctement les tris, sans compter le coût que cela représente, ceci facilite le travail du personnel en fin de chaîne.

7 -DIVERS

- Par décision du Sous-Préfet, le 9.04.2008, le bâtiment communal à vocation multiple, a été récupéré par la force publique.

- Christian BRUNET conseiller général du Canton et Vice-président du conseil général, chargé de mission pour l'habitat tiendra une permanence le 20 Mai 2008 à 10h à la Mairie.

- Le SIVU vous informe qu'une brochure « Maison de l'Habitat » est à votre disposition en Mairie, avec les permanences à Auterive et Cintegabelle.

8 -VIE DES ASSOCIATIONS

- Le prochain vide grenier est fixé au 20.07.2008 organisé par l'association Grazac Loisirs.

- Nous vous annonçons dès à présent les dates de la Fête du Village organisée par le Comité des Fêtes fixées les 19 /20/21 Septembre 2008

9 - ANNONCES :

Carnet rose :

- Toni LUCCHESI le 7 Mars 2008
- Alexandre STRAUS le 30 Janvier 2008

Carnet noir :

- Claude FERRARA le 25 Février 2008

10 - RAPPELS :

→ Tout citoyen à Grazac ou ailleurs trouvera la vie de sa commune au travers des délibérations et arrêtés pris par le Conseil Municipal, obligatoirement portés à connaissance par publicité : - affichage en lieu et place prévu à cet effet (à Grazac sous le préau de la Mairie) - par archivage dans les cahiers et journaux de délibérations obligatoires consultables en Mairie.

→ La Mairie est ouverte les :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 08h00 à 12h00
- Le Samedi de 11h00 à 12h00.

→ Le recensement pour la journée citoyenne, est obligatoire dès le seizième anniversaire, pour tous les jeunes gens (filles et garçons).

Cette démarche est à accomplir à la mairie du domicile.

→ Toutes personnes domiciliées et désirant voter sur la commune, doivent s'inscrire en mairie, avant le 31 décembre de l'année en cours.

→ Pensez, lorsque vous arrivez dans la commune (pour les nouveaux habitants) à faire le changement d'adresse de :

- votre carte grise
- votre carte d'identité

En vous rendant à la mairie, vous trouverez tous les renseignements concernant tous ces changements.

ORDURES MENAGERES :

→ Ramassage des containers :

le vert et le jaune :

route d'Esperce LE LUNDI MATIN

le reste de la commune LE MERCREDI MATIN

→ Ramassage des containers :

Le vert UNIQUEMENT :

LES POINTS CENTRAUX UN 2^e PASSAGE LE VENDREDI MATIN

NOUBLIEZ PAS DE SORTIR VOS CONTAINERS LA VEILLE DU JOUR DE RAMASSAGE.

→ Pour les monstres, pensez à vous inscrire à la mairie, nous transmettrons cette liste au SMIVOM et ces derniers vous rappelleront personnellement pour vous informer sur le jour de leur passage.

11 - LA POSTE VOUS INFORME :

La Plateforme Courrier « Portes de l'Ariège » dirigée depuis le Centre Courrier d'Auterive, son Directeur Mr Xavier NOMDEDEU et son équipe, cadres et agents, distribue votre courrier (lettres, publicité adressée ou non, presse) et vos colis, vous propose à domicile des prestations par l'intermédiaire de votre facteur, achemine vos envois postaux et ce, six jours sur sept. Acteur économique local, cet établissement travaille en partenariat avec vos élus en matière de raccordement postal (dénomination de toutes les voies de la commune, publiques ou privées, signalisation et numérotation cohérente de ces voies).

Ainsi le **bon adressage** permet à LA POSTE d'améliorer encore la qualité du service public dont elle est chargée en matière de distribution postale (acheminement plus rapide, plus fiable mais aussi moins coûteux par la diminution des erreurs de distribution et le nombre d'objets retournés aux expéditeurs ou mis en instance dans les bureaux de Poste)

Aidez-nous à mieux vous servir !

- Communiquez votre adresse précise (nom de la voie et numéro) à tous vos correspondants (sans erreur car les fichiers d'adresses sont difficiles et longs à corriger)
- Placez visiblement votre n° d'habitation
- Indiquez sur votre boîte à lettres le nom de tous les occupants du foyer
- Installez une boîte aux lettres « normalisée » si vous occupez une habitation nouvelle (le facteur ne peut distribuer aujourd'hui un point de desserte non conforme)
- Installez votre boîte aux lettres en bordure de voie ouverte à la circulation (La Poste ne peut pénétrer d'office dans les propriétés privées)

Enfin pour traiter un cas difficile ou pour tout renseignement **appelez le Directeur du Courrier ou l'un de ses cadres** aux numéros suivants :

05 61 50 99 23 (Le Chef d'équipe des facteurs de 7h à 14h)
ou le 05 61 50 99 29 (Directeur d'Etablissement de 9h à 19h)